

Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 84, Orthonomie fonctionnelle et intégration (OFI), qualification supplémentaire

Les Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 84, Orthonomie Fonctionnelle et Intégration (OFI), qualification supplémentaire, sont applicables en complément et comme partie intégrante des Conditions d'Enregistrement et des Conditions Générales du RME.

Pour l'enregistrement de cette méthode, les Conditions d'Enregistrement alors actuelles et, en complément, les présentes Directives sont applicables. Si ces Directives divergent des Conditions d'Enregistrement, ces Directives prévalent. De telles divergences sont exclusivement applicables pour l'enregistrement de la méthode N° 84, Orthonomie Fonctionnelle et Intégration (OFI), qualification supplémentaire.

1. Généralités

Pour la méthode N° 84, Orthonomie Fonctionnelle et Intégration (OFI), qualification supplémentaire, peuvent exclusivement s'enregistrer les personnes justifiant une formation spécialisée en OFI d'au moins 225 heures d'enseignement et une qualification professionnelle en tant que physiothérapeute (BSc), ergothérapeute (BSc), ostéopathe (MSc ES/diplôme CDS), chiropraticienne/chiropracteur ou masseuse/masseur médical(e) BF.

2. Formation professionnelle spécialisée (au moins 225 heures d'enseignement)

La formation professionnelle spécialisée doit couvrir d'une manière appropriée les contenus d'enseignement mentionnés ci-après :

2.1 Histoire et développement de l'Orthonomie Fonctionnelle et Intégration (OFI)

Fondation et diffusion de la méthode par Hans de Jong et Friedhelm Becker en Europe.

2.2 Principes, concepts et effets de l'Orthonomie Fonctionnelle et Intégration (OFI)

Modèle conceptuel tridimensionnel et quatre quadrants. Chaînes de cause à effets comme base d'analyse et de traitement. Colonne vertébrale et bassin comme axe central de l'examen. Traitement de la colonne vertébrale et des articulations périphériques. Systèmes de compensation dans les mécanismes d'autocorrection, modèles de compensation individuels, fréquences individuelles du corps. Relaxation et oscillation manuelle douce. Équilibre individuel.

2.3 Indications, contre-indications et limites de l'Orthonomie Fonctionnelle et Intégration (OFI)

Indications. Contre-indications absolues et relatives. Précautions. Limites personnelles et spécifiques à la méthode.

2.4 Processus thérapeutique

Estimation des besoins thérapeutiques et du traitement adéquat selon des critères spécifiques à la méthode. Définition des objectifs, planification et mise en œuvre des mesures. Information, documentation et coopération interdisciplinaire. Évaluation des traitements et de leur qualité.

2.5 Techniques de traitement et instruction au patient

Techniques de manipulation, types et combinaisons des manipulations. Fréquence, direction et durée des impulsions, intensité de la pression. Palpation et accentuation avec les pouces. Correction par oscillations tridimensionnelles. Intervalles entre les séances de thérapie. Exercices et consignes aux patients : afin de favoriser l'autorégulation individuelle après le traitement, marcher et éviter les activités éprouvantes pendant trois jours.

3. Entrée en vigueur

Ces Directives entrent en vigueur le 1er janvier 2024.

Octobre 2023